

FONDATION
Québec Philanthrope

INVESTIR POUR DONNER ET PERPÉTUER



**La Fondation
Québec
Philanthrope**

Un mouvement philanthropique inspirant, qui tend la main à tous, permettant de transformer votre désir d'entraide en geste philanthropique, maintenant et pour longtemps, et ce, pour toutes les causes qui vous tiennent à cœur...



La Fondation Québec Philanthrope est une fondation publique créée par et pour les gens de la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Elle se distingue particulièrement grâce à sa facilité de créer des fonds philanthropiques, dont les revenus sont utilisés pour **soutenir de manière immédiate et pérenne des organismes de bienfaisance, toutes causes confondues**. La Fondation joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des gens de sa communauté. Par la remise d'aide financière, elle peut répondre aux besoins des plus démunis, mais aussi appuyer de nombreux projets dans les secteurs des arts et de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, des services sociaux, etc. Cette façon de faire permet à l'ensemble de la communauté de profiter de la générosité des citoyens dans une perspective à long terme et d'offrir aux donateurs des options facilitantes pour réaliser leurs objectifs philanthropiques.

La Fondation Québec Philanthrope... **Investir pour donner et perpétuer...**

en d'autres mots... s'investir collectivement et « philanthropiquement » pour contribuer maintenant et pour toujours aux causes importantes qui nous touchent. Une façon de laisser sa marque aux générations futures, de pérenniser notre engagement pour notre communauté.

Créée en 1988, à l'initiative de Centraide et de quelques philanthropes visionnaires, la Fondation Québec Philanthrope, première de neuf au Québec, est membre du regroupement des **Fondations communautaires du Canada**, qui en compte 191 à travers le pays. Ce grand mouvement s'inscrit également dans une perspective internationale, liant ainsi notre Fondation à près de 1800 autres fondations communautaires au monde dont l'objectif est de répondre aux enjeux sociaux de leur collectivité, d'agir aux mieux-être des collectivités qu'elles desservent.

Fondation publique complètement neutre et indépendante des instances gouvernementales, la Fondation Québec Philanthrope facilite la **création de fonds philanthropiques**, un véhicule qui remplace la mise sur pied d'une fondation privée en évitant toutes les démarches ardues d'incorporation et d'obtention du numéro de charité auprès de l'Agence du revenu du Canada.

La Fondation **accueille ainsi annuellement des dons, petits et grands**, lesquels s'ajoutent à l'un ou l'autre des fonds philanthropiques actuels, ou encore permettent la création d'un nouveau fonds philanthropique dont les revenus annuels d'investissement servent à répondre aux besoins présents et futurs de notre collectivité.

L'actif philanthropique de la Fondation est en constante croissance depuis 28 ans et totalise maintenant près de 50 millions de dollars. La Fondation gère également plus de 20 millions de dollars de fonds philanthropiques de réserve d'organismes de de la grande région de Québec et de la Chaudière-Appalaches. La Fondation Québec Philanthrope regroupe ainsi aujourd'hui **plus de 615 fonds philanthropiques** qui sont destinés, selon le choix des créateurs de fonds philanthropiques, à des organismes canadiens des secteurs caritatifs, humanitaires ou culturels.

Grâce à l'engagement de nombreux donateurs et de créateurs de fonds philanthropiques de notre région, **la Fondation Québec Philanthrope verse maintenant, en leur nom, près de 2,4 millions de dollars en aide financière chaque année.**

Les différents types de DONNS

La Fondation Québec Philanthrope accueille annuellement différents type de dons, en étroite concordance avec les objectifs philanthropiques et les moyens rendus disponibles et privilégiés par les donateurs. Ces dons, petits et grands, peuvent être confirmés par des **individus**, des **familles**, des **entreprises** ou des **organisations**. Ces dons peuvent être **également immédiats ou futurs** (différés).

Les **dons immédiats** peuvent prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- **Don d'une somme d'argent**
- **Don en nature** (biens immobiliers, biens personnels désignés, œuvres d'art, livres rares, etc.)
- **Don en services**
- **Don correspondant au bénéfice d'une levée de fonds**
- **Don In Memoriam**
- **Don de titres admissibles** (actions, obligations et autres titres)
- **Don de biens immobilier et d'autres dons en nature**
- **Don d'obligation à coupons détachés**
- **Don au moyen de l'assurance-vie** (valeur de rachat)

Les **dons futurs ou différés (souvent aussi appelés dons planifiés)** peuvent également prendre différentes formes :

- **Don testamentaire**, sous l'une au l'autre des formes suivantes :
 - legs particulier (un montant précis ou un bien déterminé)
 - le legs résiduaire (la totalité ou un pourcentage de ce qui reste après le paiement des dettes et des legs particuliers)
 - la désignation d'un bénéficiaire subsidiaire en cas de décès du premier bénéficiaire
 - le legs universel (la totalité des biens, parfois divisée entre plusieurs bénéficiaires)
 - la désignation d'un bénéficiaire d'un régime d'épargne-retraite, d'une caisse de retraite ou d'une police d'assurance-vie
 - une clause de décès simultané qui prévoit avantager une œuvre si tous les bénéficiaires décèdent en même temps
- **Don de police d'assurances-vie** (capital décès)
- **Don de Rente de bienfaisance**
 - Don de rente viagère
 - Don de REER (régime enregistré d'épargne retraite)
 - Don de FEER (fonds enregistré de revenus de retraites)
- **Don de fiducie de bienfaisance**
- **Don de valeurs mobilières**
- **Don d'intérêt résiduel**

La Fondation Québec Philanthrope est devenue au fil des années la référence en philanthropie pour la grande région de Québec et de la Chaudière-Appalaches pour avoir développé au cours des dernières décennies l'expertise nécessaire pour encourager et accueillir des dons planifiés afin de les redistribuer de manière pérenne, toutes causes confondues, auprès de la collectivité qu'elle dessert. Il est intéressant de noter qu'un **don planifié est l'aboutissement d'un processus de planification de dons de bienfaisance, immédiats ou futurs, qui reflète les désirs et les objectifs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien (Un Héritage à partager).**

Créer un FONDS PHILANTHROPIQUE

Un fonds, un engagement perpétuel

Un **fonds philanthropique** est un **don associé à une ou plusieurs causes** choisies par un donateur, lui offrant par ce véhicule la possibilité de soutenir ces dernières de manière pérenne. Faire le choix de cet engagement à l'égard de la société permet ainsi de répondre à des besoins présents et futurs de la collectivité favorisant son mieux-être et sa vitalité.

La Fondation Québec Philanthrope propose à des **individus**, des **familles**, des **entreprises** ou des **organisations** de **devenir un créateur de fonds philanthropique** dont une portion des revenus du don (3.5%) sera distribuée annuellement en respect des choix et des intentions du donateur. L'aide financière sera ainsi versée année après année, au nom du créateur de fonds philanthropique, à des organismes de bienfaisance reconnus par l'Agence de revenu du Canada.

La convention, les types de fonds philanthropiques

Un **fonds philanthropique** fait partie d'un héritage collectif et prend forme dans une **convention déterminant les intentions du donateur**. Celui-ci peut ainsi **désigner une ou des causes** en particulier qui lui tiennent à cœur, ou sinon **orienter son soutien vers des secteurs d'activités** de notre collectivité qu'il juge prioritaires. Le cas échéant, il pourra déterminer à chaque année les montants et les causes qui seront soutenues par son fonds philanthropique.

La création d'un fonds philanthropique implique un don initial d'un montant **10 000 \$** et présente d'importants avantages fiscaux tout en n'engendrant aucuns frais de démarrage. Le fonds philanthropique est géré par des professionnels qui s'assurent d'investir de manière optimale le capital du fonds philanthropique soit à perpétuité, soit pour une plus courte période ou à terme.

Le portefeuille en capital ou en transit

Chaque fonds philanthropique est par ailleurs associé à un **portefeuille en capital et un portefeuille en transit**. Ainsi, en plus des montants rendus disponibles annuellement pour le versement d'aide financière par la bonification du capital issue du rendement des placements, il est **possible à tout moment pour toute personne souhaitant faire un don pour le fonds philanthropique de son choix** ou pour une **organisation souhaitant organiser une activité-bénéfice dédiée au fonds philanthropique choisi** de participer à la bonification des montants disponibles à un versement immédiat ou future d'aide financière. **Ces montants additionnels sont ajoutés** au portefeuille de transit du fonds philanthropique choisi, et **seront versés en étroite concordance avec la mission du fonds philanthropique** déterminée dans la convention par le créateur de fonds philanthropique. **Tout individu ou organisation peut ainsi participer activement à la mission du fonds philanthropique de son choix, à tout moment, et ce, par l'octroi d'un don du montant souhaité!**

La gestion des fonds : marquée par la rigueur et la transparence

La Fondation effectue un **suivi rigoureux** pour garantir que l'aide financière versée grâce à ses fonds philanthropiques soit utilisée adéquatement en tout respect des intentions premières du créateur de fonds philanthropique. Une démarche **en toute transparence** est assurée par une équipe de professionnels à la permanence et les membres du conseil d'administration de la Fondation, provenant du milieu professionnel, du monde des affaires et du milieu communautaire. Tous sont choisis pour leurs compétences et leur engagement envers la collectivité. Les fonds philanthropiques sont investis par **des firmes de gestionnaires reconnues**, qui s'assurent de permettre des rendements optimaux gérés en conformité avec la politique de placements établie par le comité de placements de la Fondation constitué de professionnels chevronnés.

La création d'un fonds : un processus soutenu par une équipe de conseillers

La Fondation Québec Philanthrope travaille par ailleurs en étroite collaboration avec une équipe de professionnels chevronnés siégeant sur l'un ou l'autre de ses comités, lesquels peuvent orienter le nouveau créateur de fonds philanthropique dans sa démarche des premiers instants (planificateurs financiers, gestionnaires de patrimoine, notaires, avocats, comptables, fiscalistes, assureurs, conseillers en sécurité financière, etc.).

L'équipe professionnelle de la Fondation Québec Philanthrope s'assure de soutenir, en tout moment, toutes les étapes associées à la structure et la gestion financière et fiscale appuyant les désirs philanthropiques des donateurs, et ce, de la réception du don jusqu'au versement.

En créant un fonds philanthropique à la Fondation Québec Philanthrope, les créateurs de fonds peuvent réaliser leur rêve philanthropique tout comme s'ils créaient leur propre fondation, en confiant toutes les étapes propres au traitement du don, de la création du fonds et du versement de l'aide financière à la Fondation Québec Philanthrope qui agira ainsi en leur nom.

L'AIDE FINANCIÈRE, maintenant et pour toujours, en étroite concordance avec les désirs philanthropiques des donateurs...

L'objectif premier de la Fondation Québec Philanthrope est d'agir au mieux-être de la collectivité qu'elle dessert, soit la région de Québec et de la Chaudières-Appalaches, et ce, par l'intermédiaire d'**octrois financiers rendus possibles grâce aux précieux donateurs et aux créateurs de fonds philanthropiques** ayant confié leurs objectifs philanthropiques à la Fondation. Cette **aide financière est versée annuellement directement aux OBNL ciblés par les créateurs de fonds philanthropiques ou par les donateurs**, et ce, **de manière pérenne**.

Grâce à la création de **plus de 615 fonds philanthropiques** confiés à la Fondation Québec Philanthrope depuis 1988, la Fondation verse **annuellement au nom des donateurs et des créateurs de fonds philanthropiques près de 2,4 millions de dollars par année** aux OBNL de la région de Québec et de la Chaudières-Appalaches reconnus par l'Agence du Revenu du Canada.

Le versement de cette aide financière est soutenu par un suivi rigoureux de l'équipe administrative de la Fondation qui s'assure ainsi de la **réalisation des intentions des créateurs de fonds se retrouvant dans leur convention**. Le versement de cette aide financière s'appuie par ailleurs sur les orientations déterminées dans la **politique d'attribution d'aide financière** de la Fondation, dont le **comité d'attribution d'aide financière** de la Fondation assure une application rigoureuse. En plus des indications précisées par les créateurs de fonds dans chacune des conventions des 615 fonds philanthropiques, le comité d'attribution d'aide financière et les membres du conseil d'administration de la Fondation travaillent en étroite collaboration avec différents intervenants du milieu communautaire et social, dont les membres du Bureau des gouverneurs, permettant ainsi de sonder et de répondre aux enjeux sociaux, aux **signes vitaux de notre collectivité**.

Ainsi, année après année, en étroite concordance avec les missions philanthropiques déterminées dans les conventions des créateurs de fonds philanthropiques, la Fondation Québec Philanthrope verse de manière désignée ou orientée les précieux montants dédiés aux organismes de notre région, toutes causes confondues, et ce, grâce à tous ceux qui ont décidé de **poser un geste riche de sens**, tous les précieux donateurs et créateurs de fonds philanthropiques de la Fondation Québec Philanthrope.



FONDACTIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.

Fondation Québec Philanthrope

1040, avenue Belvédère, bureau 100, Québec (Québec) G1S 3G3

Téléphone : 418 521-6664 • Télécopieur : 418 521-6668

www.quebecphilanthrope.org